

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 30/05/2012 au 06/06/2012

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30/05/2012 au 06/06/2012

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 30/05/2012	Achats	1 744	16,465	28 715
Séance du 31/05/2012	Achats	2 293	16,132	36 991
Séance du 01/06/2012	Achats	2 607	15,433	40 233
Séance du 04/06/2012	Achats	2 748	14,936	41 043
Séance du 05/06/2012	Achats	2 893	15,003	43 403
Séance du 06/06/2012	Achats	3 278	15,539	50 938
Total		15 563	15,5062	241 323